



ÉLECTION DU 16^E CONSEIL RÉGIONAL DE LA VALLÉE D'AOSTE

ANNÉE 2020

CONVOCATION DES ÉLECTEURS

LE SYNDIC

- VU les articles 15, 16 et 18 du Statut spécial pour la Vallée d'Aoste, approuvé avec la loi constitutionnelle n° 4 du 26 février 1948 ;

- VU le sixième alinéa de l'article 4 de la loi régionale n° 3 du 12 janvier 1993, portant dispositions pour l'élection du Conseil régional de la Vallée d'Aoste ;

INFORME

que les électeurs sont convoqués pour l'élection du Conseil régional de la Vallée d'Aoste le **dimanche 19 avril 2020** aux termes de l'arrêté du Président de la Région n° 54 publié le 18 février 2020.

Les bureaux de vote commenceront les opérations préliminaires le samedi 18 avril 2020, à 16 h et reprendront le dimanche 19 avril 2020 à 7 h.

Le vote aura lieu uniquement le dimanche de 7 h à 23 h.

Antey-Saint-André

, le 5 mars 2020. *Prot. n. 1238*



LE SYNDIC

BERTULETTI Mario